

14

Novembre

2024

14h-15h

Webinaire d'actualité : La prise en charge des accidents du travail des salariés intérimaires

ORGANISÉ PAR
L'Ecole des Relations de Travail
& la DREETS Centre Val de Loire

INVITATION

Le 1er janvier 2026, les règles de calcul du taux de cotisation AT/MP et de la prise en charge vont changer pour les entreprises utilisatrices de salariés intérimaires et les entreprises de travail temporaire. L'Ecole des Relations de Travail de l'Université d'Orléans et la DREETS Centre-Val-de-Loire vous proposent un webinaire pour anticiper ces changements réglementaires.

Au programme :

Autour du décret du 5 juillet 2024 : Comment s'impute le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés des entreprises de travail temporaire ?

Anticiper la mise en application du décret : quelles actions peuvent être mises en place afin de prévenir les risques et réduire le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles ?

Inscription obligatoire: Cliquez ici



Cofinancé par
l'Union européenne